

Bordeaux le 1^{er} février 2022

Direction

Affaire suivie par Renaud LAHEURTE
ddtm-directeur@gironde.gouv.fr
Tél. 05 47 30 51 06

à
Monsieur J-M BRUNO
Président de l'ASPLCF
2, rue des Fauvette
33 970 CAP FERRET

Bordereau d'envoi

Objet : Réponse courrier du 17 janvier 2021

Désignation des pièces :

nombre :

courrier

1

Pour attribution.



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Monsieur le Président,

Par courrier du 17 janvier 2022, vous m'interpellez sur l'inaction présumée des services de l'État concernant l'installation de deux terrasses des restaurants Pinasse Café et L'Escale, sur la plage à Lège-Cap-Ferret.

Vous considérez que ces deux terrasses occupent illégalement le domaine public et me demandez de ne pas laisser « s'installer une « paillotte » dans notre belle région ».

Votre courrier appelle de ma part les observations exposées ci-après.

Je vous précise en premier lieu que ces terrasses ne sont pas sur le domaine public maritime dont l'État est gestionnaire.

Il en résulte que ces terrasses sont installées soit sur le domaine public communal, dont la gestion relève de la compétence de la commune, soit sur une propriété privée. Les services en charge du cadastre ont été saisis par le sous-préfet d'Arcachon et recherchent s'ils disposent d'éléments permettant de déterminer le statut des parcelles sur lesquelles ces terrasses ont été édifiées. A défaut, il appartiendra aux tribunaux de trancher.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur J-M. Bruno
Président de l'ASPLCF
2, rue des Fauvettes
33 970 CAP-FERRET**

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

Copie : Monsieur le sous-préfet d'Arcachon